



LEGENDE	
LIMITE DE COMMUNE	
LIMITES DE ZONE	
ELEMENTS DE PAYSAGE A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5 (article L.151-19 depuis janvier 2016)	
ESPACES BOISES CLASSES AU TITRE DE L'ARTICLE L.130-1 (articles L.113-1 et L.113-2 depuis janvier 2016)	
MURS A PRESERVER AU TITRE DE L'ARTICLE L.123-1-5 (article L.151-19 depuis janvier 2016)	
EMPLACEMENT RESERVE	
SECTEUR SOUMIS AUX ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION	

Zones :

- N : Zone naturelle
- Nn : Zone naturelle - Secteur des sites Natura 2000
- Nhu : Zone naturelle - Secteur de zone à dominante humide
- NI : Zone naturelle - Secteur de sports et loisirs
- Na : Zone naturelle - Secteur d'extension possible d'activités
- Nha : Zone naturelle - Secteur d'extension possible de l'habitat
- Nd : Zone naturelle - Secteur de grand domaine
- Ndhu : Zone naturelle - Secteur de grand domaine sur milieux humides
- Nj : Zone naturelle - Secteur de jardin
- A : Zone agricole
- UA : Zone urbaine
- UAa : Zone urbaine - Secteur de densification du bâti possible
- UAb : Zone urbaine - Secteur d'équipements publics
- UAj : Zone urbaine - Secteur de jardin
- UB : Zone urbaine - Secteur d'habitat pavillonnaire
- UBp : Zone urbaine - Secteur d'habitat pavillonnaire protégé

Commune de Mont-L'Evêque 19 rue de l'Eglise  
60300 MONT-LEVEQUE

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
04U12

Rendu exécutoire le

**DECOUPAGE EN ZONES : SECTEUR AGGLOMERE**  
1/2000è

Date d'origine : mars 2017

**4 c**

ARRET du Projet - Dossier annexé à la délibération municipale du 12 mai 2016

APPROBATION - Dossier annexé à la délibération municipale du 24 mars 2017

Urbanistes : Mandataire : ARVAL Agence d'Urbanisme MATHIEU - THIMONIER - CARBAUD  
200, place de la République - 60000 CREPY-EN-VALOIS  
Téléphone : 03-44-94-72-16 Fax : 03-44-29-04-61  
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archu.fr  
Equipe d'étude : N. Thimonier (Géog-Urb), A. Plet (Urb)  
Participation financière : Conseil Départemental de l'Oise